



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 21362

Texte de la question

Par souci d'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire de ses populations, l'Union européenne a interdit près de 80 % des produits phytosanitaires antérieurement utilisés dans les bananeraies communautaires. Ces pesticides organo-phosphorés ou organo-chlorés, font en effet courir de graves dangers à l'environnement, du fait de leur rémanence extrêmement longue dans les sols. En vertu du fameux « principe de précaution » censé protéger la santé humaine, des mesures drastiques ont mis fin aux pratiques antérieures. L'éternelle lutte des planteurs contre les maladies du bananier nécessite désormais l'utilisation de molécules plus « douces », au coeur de la nouvelle génération de pesticides attendue. Paradoxalement, la cherté relative de ces produits « dangereux » a conduit à une utilisation comparativement moindre, dans les bananeraies guadeloupéennes, que dans les plantations à perte de vue des producteurs latino-américains. La lutte locale contre charançons et nématodes, l'éradication de la cercosporiose consistaient, pour la plupart, en frappes « chirurgicales » curatives, programmées avec les techniciens du CIRAD, pour les exploitations les plus en pointe en matière de défense contre les prédateurs des cultures. Echappant aux interdictions européennes, les planteurs africains ou sud-américains continuent d'utiliser ces produits dangereux, provenant des mêmes usines européennes d'approvisionnement pour la plupart... qu'ils paient trois fois moins cher. Les bananes ainsi « traitées » à outrance (six traitements aériens par mois en moyenne) sont pourtant régulièrement et majoritairement ingérées en Europe. Tous ces éléments autorisent donc la banane guadeloupéenne à se targuer d'une « propreté » sanitaire encore bien peu attractive aux yeux du consommateur européen, surtout soucieux de l'état de son porte-monnaie. C'est la raison pour laquelle M. Éric Jalton invite fortement M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à impulser auprès des hautes autorités européennes, la création d'un label « banane propre » qui tiendrait compte des efforts effectués par les producteurs communautaires, en matière de respect de l'environnement.

Texte de la réponse

La production bananière joue un rôle essentiel dans l'économie et l'emploi en Guadeloupe. Cette filière est, aujourd'hui, confrontée à de nouveaux enjeux commerciaux qui impliquent une réflexion sur le positionnement de la banane antillaise et une meilleure valorisation de ses atouts par rapport aux produits concurrents d'Afrique et d'Amérique latine. Dans ce cadre, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales développe et conforte les différentes démarches initiées par les planteurs et leur organisation de producteurs. Ainsi, à l'issue du séminaire sur la filière banane organisé par les ministres de l'agriculture et de l'outre-mer le 5 février 2003, il a été convenu que les professionnels antillais approfondissent leur réflexion sur le rôle des organisations de producteurs dans les démarches de qualité et de mise en marché. Des politiques d'amélioration de la qualité et de la valorisation du produit sont, ainsi, d'ores et déjà, engagées en Guadeloupe et en Martinique. De même, en juin 2004, le Gouvernement a co-signé, avec les professionnels de la banane antillaise, un contrat de progrès sur cinq ans, doté de 25 MEUR afin de conforter le développement durable de la filière et renforcer l'adaptation du produit aux attentes du marché. Ce programme s'articule autour de trois axes dont deux concernent plus particulièrement la question posée : restructuration de la commercialisation et

communication (lancement d'une analyse stratégique de la filière pour définir précisément les opportunités de positionnement de la banane antillaise, lancement d'une campagne de promotion sur trois ans, co-financée par l'Union européenne, pour spécifier le produit et valoriser ses qualités spécifiques auprès des distributeurs et des consommateurs) ; restructuration de la production antillaise (développement des contrats d'agriculture durable et des mesures agro-environnementales pour renforcer la mise en place d'une agriculture raisonnée et d'une qualité reconnue par le consommateur, aide aux agriculteurs en difficulté pour relancer une production de qualité). C'est dans le cadre de ce deuxième volet que la problématique proposée de création d'un label spécifique devrait pouvoir se mettre en place avec l'accord des organisations professionnelles. Il revient maintenant aux partenaires de la filière banane antillaise d'oeuvrer en ce sens, l'appui des pouvoirs publics leur étant acquis pour ce faire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21362

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5306

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8316